



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question orale n° 1514

## Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le nombre de postes d'internes attribué à Marseille. Ce nombre, après avoir fortement diminué en 1998, est aujourd'hui en progression puisqu'il est de soixante-dix-sept pour l'année 2001. Cependant, une étude comparative avec d'autres facultés rend cette attribution encore très insuffisante. En effet, une étude par région avec une évaluation du nombre de postes d'internes rapporté à la population révèle que la région PACA est classée dix-neuvième région sur vingt et une identifiées. On est en droit de se demander les raisons de telles décisions. La réponse ne peut être que le nombre de médecins spécialistes en région PACA soit trop important car chacun sait qu'un grand nombre de médecins de notre région a été formé ailleurs qu'à Marseille ou Nice et que rien ne les a empêchés de s'installer dans la région PACA. A titre d'exemple, une étude faite en 1998 révèle qu'environ 21 % des médecins qui se sont installés dans les Bouches-du-Rhône ont été formés ailleurs qu'à la faculté de médecine de Marseille. Il est donc essentiel de distinguer la formation de l'exercice de la médecine. Le centre universitaire hospitalier de Marseille offre des possibilités remarquables de formation pour les futurs spécialistes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles propositions il entend faire afin de mieux répartir l'offre médicale sur le territoire français autrement qu'en réduisant de manière drastique le nombre d'internes dans les villes du sud de la France.

## Texte de la réponse

### NOMBRE DE POSTES D'INTERNES EN MÉDECINE ATTRIBUÉS À MARSEILLE

**M. le président. M. Guy Teissier a présenté une question, n° 1514, ainsi rédigée :**

**« M. Guy Teissier souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le nombre de postes d'internes attribué à Marseille. Ce nombre, après avoir fortement diminué en 1998, est aujourd'hui en progression puisqu'il est de soixante-dix-sept pour l'année 2001. Cependant, une étude comparative avec d'autres facultés rend cette attribution encore très insuffisante. En effet, une étude par région avec une évaluation du nombre de postes d'internes rapporté à la population révèle que la région PACA est classée dix-neuvième région sur vingt et une identifiées. On est en droit de se demander les raisons de telles décisions. La réponse ne peut être que le nombre de médecins spécialistes en région PACA soit trop important car chacun sait qu'un grand nombre de médecins de notre région a été formé ailleurs qu'à Marseille ou Nice et que rien ne les a empêchés de s'installer dans la région PACA. A titre d'exemple, une étude faite en 1998 révèle qu'environ 21 % des médecins qui se sont installés dans les Bouches-du-Rhône ont été formés ailleurs qu'à la faculté de médecine de Marseille. Il est donc essentiel de distinguer la formation de l'exercice de la médecine. Le centre universitaire hospitalier de Marseille**

offre des possibilités remarquables de formation pour les futurs spécialistes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles propositions il entend faire afin de mieux répartir l'offre médicale sur le territoire français autrement qu'en réduisant de manière drastique le nombre d'internes dans les villes du sud de la France. »

La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Teissier. Le nombre de postes d'internes attribués à la faculté de médecine de Marseille a connu maintes fluctuations. Après une forte diminution intervenue à la fin des années 90, une légère hausse a été constatée : on est passé de 74 à 84 en 1998, pour atteindre 77 aujourd'hui, ce qui est loin, et même très loin d'être suffisant.

En effet, une étude par régions comportant une évaluation du nombre de postes d'internes rapporté à la population révèle que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est classée dix-neuvième sur vingt et une. On est en droit de se demander pour quelles raisons le Gouvernement a décidé une telle diminution. La réponse à cette interrogation ne peut être que le nombre de médecins spécialistes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est trop élevé ; car chacun sait qu'une grande partie des médecins de notre région a été formée ailleurs qu'à Marseille ou à Nice et que rien ne les empêche de s'installer dans cette région.

Je rappelle qu'une étude réalisée en 1998 fait ressortir qu'environ 32 % des médecins se sont installés dans les Bouches-du-Rhône. Je tiens d'ailleurs à votre disposition, monsieur le ministre délégué à la ville, un petit schéma émanant de la faculté de médecine de Marseille, que vous pourrez transmettre à M. Kouchner.

Tout cela démontre que le fait d'avoir augmenté le *numerus clausus* et les postes d'internes, par exemple à Lille - mais est-ce vraiment un hasard ? -, ne fait pas diminuer le nombre des médecins installés dans la région PACA.

Il est donc essentiel de distinguer la formation de l'exercice de la médecine.

Le centre universitaire hospitalier de Marseille et les grands centres hospitaliers qui l'entourent offrent des possibilités remarquables de formation pour les futurs spécialistes. Dois-je rappeler que le premier opéré du cœur européen le fut à Marseille, le premier au niveau mondial ayant été opéré au Cap ?

Il est vraiment dommage qu'un nombre plus élevé d'étudiants ne puisse profiter de ce CHU. Ces dernières années, on a constaté que ce sont les étudiants les mieux classés au concours de l'internat qui parviennent à obtenir un poste à la faculté de Marseille.

J'aimerais donc connaître les propositions que M. le ministre délégué à la santé entend, ès qualités, formuler afin de mieux répartir l'offre médicale sur le territoire français, et cela autrement qu'en réduisant de façon drastique le nombre d'internes dans les villes du sud de la France, en particulier à la faculté de médecine de Marseille.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, *ministre délégué à la ville*. Monsieur le député, vous interrogez Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, sur la répartition des postes d'internes par subdivisions, qui a fait l'objet d'un arrêté le 6 avril 2001. Il vous prie d'excuser son absence et tient à vous apporter les éléments de réponse suivants.

A effectifs constants d'internes pour la France, la subdivision de Marseille est passée de 76 en 2000 à 77 postes en 2001.

M. Guy Teissier. La différence n'est que d'un poste !

M. le ministre délégué à la ville. Les comparaisons concernant le nombre d'internes affectés par région

ne peuvent être fondées sur un simple rapport entre le nombre d'internes et la population générale de la région, sans tenir compte du nombre des médecins déjà installés.

Le ministère de la santé a rédigé en 2001 un important rapport relatif à la démographie médicale. Ce rapport tend à analyser les évolutions de la démographie médicale non seulement dans le temps, mais aussi en termes de répartition géographique, dans le but de définir une densité médicale souhaitable et de proposer des solutions envisageables en France.

D'après ce rapport, les trois régions à plus forte densité médicale sont l'Ile-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon. En effet, la région PACA a une densité médicale globale de 412 pour 100 000 habitants, contre une moyenne de 320 pour le reste de la France. Pour ce qui concerne la répartition entre généralistes et spécialistes, là encore, la région PACA est « hors norme » avec un fort pourcentage de spécialistes : 53,9 % contre 51,2 % pour la France métropolitaine.

Enfin, le même rapport, qui traite de l'évolution de la répartition géographique des médecins et des disparités inter et intra-régionales, constate, pour la médecine générale, que « même si les régions du sud, à forte densité en 1998, voient leur densité diminuer, elles n'en demeureraient pas moins, en 2008, parmi celles à densité supérieure à la moyenne nationale ».

S'agissant des spécialistes, le rapport fait état d'une tendance à la stabilisation, sauf pour la psychiatrie où les inégalités pourraient encore croître - trois psychiatres pour 100 000 habitants en Picardie, contre vingt dans la région PACA.

Ces données, ajoutées à l'information que vous-même apportez en indiquant que la région PACA bénéficie en outre d'un solde migratoire positif pour ses médecins, puisque 21 % des médecins installés dans les Bouches-du-Rhône auraient été formés ailleurs qu'à la faculté de médecine de Marseille, ne font que confirmer le bien-fondé de la répartition du nombre des postes d'internes telle qu'elle a été arrêtée en avril 2001.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre, je trouve bien curieuse la réponse qui vous a été transmise par votre collègue. Elle laisse sous-entendre que les jeunes médecins qui pratiquent le nomadisme médical, ceux qui sont formés dans des facultés du nord du pays, seraient favorisés par rapport à leurs jeunes collègues du Sud.

Dans cette République qui inscrit sur ses frontons « Liberté, égalité, fraternité », on se demande où est l'égalité ! Les jeunes étudiants du Sud sont pénalisés par rapport à ceux du Nord : on donne plus de postes aux universités du Nord sous le prétexte qu'une partie des médecins qui en sont issus viendront s'installer dans le Sud. Et, pour la même raison, on prévoit déjà de limiter le nombre d'internes dans les universités et les facultés du Sud. Voilà une curieuse façon, alors même que l'on veut être égalitaire, de former les jeunes étudiants, notamment les internes !

Vous avez parlé des spécialistes, monsieur le ministre. Mais de quels spécialistes s'agit-il ? Le spécialiste que je ne suis pas parvenu à parler, quant à lui, au nom de spécialistes. Et vous imaginez bien que je n'ai pas inventé les chiffres que j'ai cités : c'est l'université qui me les a donnés.

Quels sont les spécialistes auxquels vous avez fait référence ? Les miens, en tout cas, sont suffisamment informés pour parler de la situation.

Vous dites par ailleurs qu'il y a une forte densité de médecins dans la région PACA. Certes, mais cette région a également une forte densité de population et les personnes âgées, qui y sont nombreuses, requièrent nécessairement plus de soins que les plus jeunes.

**C'est pourquoi j'insiste beaucoup pour que le nombre d'internes soit revu à la hausse. Vous avez rappelé que nous étions passés de 76 à 77 postes. Reconnaissez qu'une telle augmentation n'est que symbolique.**

**M. le président. La parole est à M. le ministre.**

**M. le ministre délégué à la ville. Monsieur le député, je ne manquerai pas de transmettre vos remarques à Bernard Kouchner. Je suis sûr qu'il se fera un plaisir d'y répondre.**

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1514

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5485

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2001, page 5272

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er octobre 2001